



Rapport d'Orientations Budgétaires

2023

Rapport introductif au Débat d'Orientations Budgétaires

Conseil Municipal – Séance du 9 février 2023



INTRODUCTION

Ce rapport a été élaboré afin de permettre, en toute connaissance de cause, le débat qui doit avoir lieu en séance du Conseil Municipal, sur l'état de nos finances, les orientations générales du budget de l'exercice à venir, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Commune.

Il détaille les réalités de notre situation financière et pose les bases du prochain budget, un budget à la fois audacieux, parce qu'il contient des projets importants pour notre Commune, mais aussi un budget responsable, fondé sur un principe simple d'élaboration : **prendre en compte toutes les dépenses probables et les seules recettes certaines.**

C'est, chacun le sait, dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, marqué par l'intensification forcenée de la crise économique et la baisse régulière des dotations de l'Etat aux Collectivités, que nous devons aujourd'hui œuvrer.

Notre préoccupation première n'a pas changé : **protéger et servir les Port de Boucaines et les Port de Boucains.** A cela s'ajoute la nécessaire vision budgétaire, levier incontournable d'une bonne gestion. Être le plus clairvoyant possible, pour asseoir nos actions et anticiper les obstacles, voilà ce qui relève de notre responsabilité, pour servir au mieux ces habitants et répondre au plus près de leurs attentes légitimes.

En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, adopté réglementairement avant fin juin 2023, nous dressons ici un bilan provisoire et estimé de l'année 2022, et traçons les perspectives pour les exercices à venir, au premier plan desquels se trouve 2023.

Rien n'arrêtera notre détermination à mener **une action publique de proximité, utile et juste mais aussi lucide.** Car comme le disait Jean JAURES, « *le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel* ». Ce rapport ambitionne de refléter ce courage et nous serons au rendez-vous de ces deux objectifs.

L'Adjoint au Maire délégué aux Finances

Akrem M'HAMDI



Table des matières

INTRODUCTION	1
CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	3
RETROSPECTIVE 2022.....	5
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	8
ELEMENTS RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES	10
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS	15
LES RATIOS OBLIGATOIRES	15
TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS	18
PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022.....	21
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022.....	23
BUDGET 2023 ET PROSPECTIVE	25
DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2023	25
RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2023	26
DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2023	27
RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2023	29
PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT 2023 / 2025	30
CONCLUSION	31

Article L.2312-1 du CGCT :

« Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL



► **Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record**

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone euro au 3^{ème} trimestre, le PIB ne croit que de 0,2% (contre +0,8% au 2nd trimestre). Du fait de sa proximité géographique avec le conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone euro, l'inflation a atteint 10,7% en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

► **Zone Euro : risque important de récession économique**

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie planait sur cet hiver, même si le risque semble aujourd'hui écarté, essentiellement grâce au climat doux constaté. Toutefois, tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production, le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises et Collectivités. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier (indicateur composite de l'activité manufacturière d'un pays) de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisse depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7.

Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8% en glissement annuel au 3^{ème} trimestre 2022. Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de « quantitative easing » (rachat de dette publique par une banque centrale) au 1^{er} semestre 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,5% en novembre), et lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire au détriment de l'activité économique se confirme. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de 0,9% en glissement annuel en septembre.

► France : une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022, à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%) et atteindrait aujourd'hui 5.2%. Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de 1,8% au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de 1,2% au deuxième trimestre. Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

► France : baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable « selon les projections du gouvernement ». D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établirait à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation annoncée des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie. Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques, ce dont les ménages feront probablement les frais.

RETROSPECTIVE 2022



En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, il est d'ores et déjà possible de dresser **un bilan provisoire de l'année 2022**, bilan qui reste positif malgré, d'une part, une augmentation de nos charges de Fonctionnement et d'autre part des recettes moindres mais qui s'expliquent.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2021	Estimation du réalisé 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)	7.940.972 €	8.600.053 €
FRAIS DE PERSONNEL (012)	16.545.766 €	17.152.227 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	3.135.779 €	3.089.407 €
CHARGES FINANCIERES et EXCEPTIONNELLES (66 et 67)	559.035 €	396.571 €
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	28.181.552 €	29.238.258 €

L'évolution des dépenses de Fonctionnement au cours de l'exercice 2022 est imputable quasi également au Chapitre 11, avec une hausse pour un montant estimé de 660 K€ et au Chapitre 12 avec + 607 K€.

CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)

Cette évolution du Chapitre 11 est à relativiser car elle cache en fait une baisse des dépenses liées au fonctionnement des services, dont il convient de saluer le souci de la maîtrise des deniers publics. En effet, la hausse des dépenses de fluides (électricité et combustible), pour près de 1.1 M€, passant de 1.3 M€ en 2021 à 2.4 M€ en 2022, fausse totalement le jeu. Sans cette augmentation aussi colossale qu'inimaginable, les dépenses du Chapitre 11 auraient baissé de 500 K€.

Ce que les ménages vivent de plein fouet, les Collectivités le supportent tout autant, voire de façon encore plus brutale puisqu'elles ne sont pas assujetties au bouclier tarifaire. Il est particulièrement dommageable que la bonne gestion des services soit ainsi faussée par des dépenses sur lesquelles nous n'avons que peu de prise ; cela vient totalement conforter les efforts que la Commune engage en matière de rénovation thermique et énergétique de ses bâtiments, ou encore ce qu'elle a pu d'ores et déjà accomplir depuis des années avec le passage de l'éclairage public et de l'éclairage intérieur aux leds. Sans cette mesure anticipatrice, notre facture d'électricité n'en aurait été que plus lourde encore.

FRAIS DE PERSONNEL (012)

Nos dépenses de masse salariale subissent en 2022 une hausse de 3.6% pour 607 K€. Cette hausse s'explique tout d'abord par l'augmentation du point d'indice de 3.5% en juillet mais aussi par la volonté affirmée de l'équipe municipale de voir les salaires indiciaires des agents revalorisés, privilégiant ainsi l'évolution des carrières à un régime indemnitaire non comptabilisé pour leur retraite.

Par ailleurs, nous avons veillé à maintenir, en cas d'absence pour maladie notamment, le même niveau de service rendu au public, avec un volume de remplacement important pour une Collectivité comme la nôtre.

Le service public n'a pas de prix, mais il a un coût. Le choix de la Commune, depuis toujours, de préserver celui-ci passe logiquement par des dépenses ; ceci ne doit pas nous empêcher de réfléchir et d'agir pour une plus grande maîtrise de ces éléments, d'autant que la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) exigé par la Loi aura un impact important sur nos finances dès 2023, probablement à hauteur de plus de 250 K€ par an.

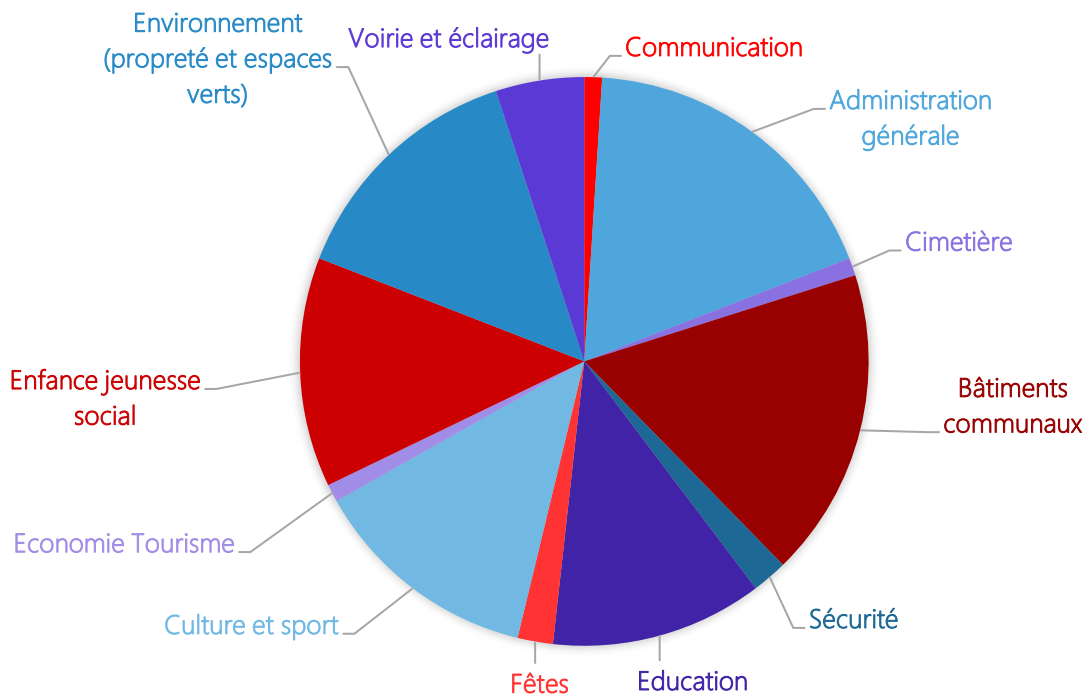
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

Ce chapitre (essentiellement des subventions) est globalement stable par rapport à l'exercice précédent et a tout de même permis une augmentation de 20% de la subvention au CCAS, ce qui est notable dans la conjoncture actuelle et symbolique de l'attachement de la Commune aux actions de solidarité envers les plus vulnérables. Il est par ailleurs à noter que la Commune a veillé à maintenir son soutien aux associations en poursuivant son niveau de subventionnement, alors que dans le même temps d'autres Collectivités se désengagent et baissent leurs subventions, notamment dans le domaine social qui est pourtant l'une de leurs premières compétences. La Commune, elle, a maintenu le cap, se substituant parfois à l'implication des Collectivités défaillantes.

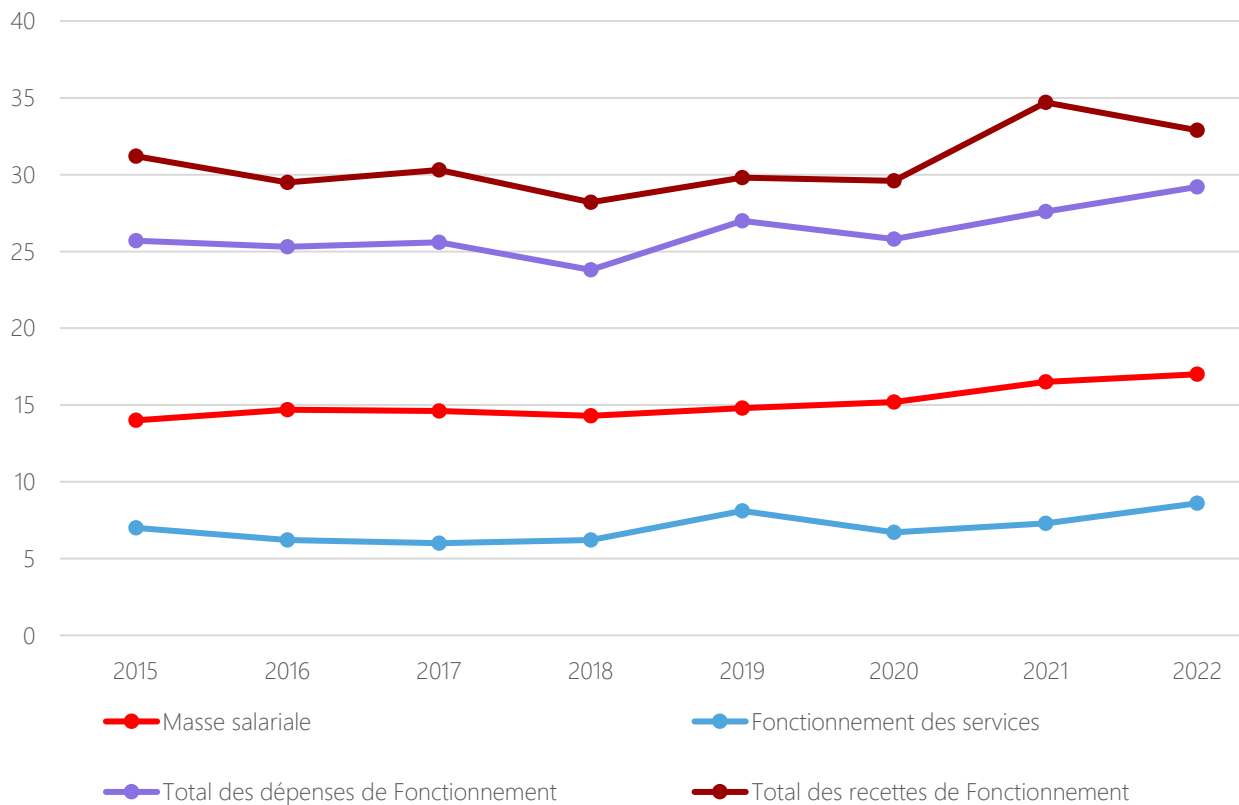
CHARGES FINANCIERES (66)

La Commune n'ayant pas contracté d'emprunt en 2022, il est logique que ce chapitre baisse. Avec des taux négociés au plus bas, à taux fixe et sur des durées adaptées, le choix municipal en la matière est clairement celui de la sécurité et de la prudence.

REPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2021	Estimation du réalisé 2022
ATTENUATION DE CHARGES (013)	899.348 €	827.501 €
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINES ET VENTES (70)	1.008.459 €	807.225 €
IMPOTS ET TAXES (73)	20.743.320 €	21.139.040 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (74)	6.711.217 €	6.386.747 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	1.332.027 €	1.017.780 €
PRODUITS FINANCIERS (76)	13.212 €	12.232 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	4.066.670 €	2.728.439 €
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	34.774.254 €	32.918.964 €

UNE BAISSSE DES RECETTES, NON SYMPTOMATIQUE, MAIS QUI APPELLE A LA VIGILANCE

L'écart constaté entre les deux exercices 2021 et 2022 correspond essentiellement à l'encaissement, en cours d'exercice, de la cession du terrain à la Cogedim, pour 4 M€ en 2021, contre « seulement » 1.7 M€ en 2022 pour la cession du terrain sur Port Renaissance. En effet, conformément aux règles de la Comptabilité publique, cette recette (pourtant d'Investissement) doit être inscrite au Compte Administratif en Section de Fonctionnement (au Chapitre 77 – Produits exceptionnels), alors qu'elle était inscrite au BP 2021 en Investissement au Chapitre 024.

Il est parallèlement procédé à une opération d'ordre (Chapitre 042 et 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections), afin que cette recette soit bien prise en compte finalement en Investissement.

En faisant abstraction de ce mouvement comptable (illustré par un pic en 2021 sur le graphique en page 7), l'évolution de nos recettes de fonctionnement est en hausse en 2022 de près de 3%, hausse portée essentiellement par la fiscalité (sans augmentation des taux communaux) pour près de 600 K€, qui vient partiellement compenser de légères baisses sur les autres articles.

Pour autant, la vigilance doit être de mise pour les prochains exercices, car notre Attribution de Compensation, de 10.8 M€, soit plus de 50% du Chapitre 73, est fortement menacée par la volonté marseillaise de revalorisation de ses compétences. La Commune devra se mobiliser pour préserver cette recette vitale et totalement justifiée au regard de ses besoins.

FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DES 3 TAXES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	16.50%	16.50%	16.50%	Taux gelé	Néant	Néant
Foncier bâti	33.90%	33.90%	33.90%	33.60%	48.65% 33.60 + 15.05% de la part départementale	48.65% 33.60 + 15.05% de la part départementale
Foncier non-bâti	32.20%	32.20%	32.20%	31.92%	31.92%	31.92%

La stabilité, depuis des années, des Taux des 3 taxes communales, constitue un acte remarquable et rare dans le paysage des Collectivités Territoriales.

Elle est la marque d'une volonté forte de ne pas faire peser sur les foyers port de boucains une plus forte pression fiscale.

Il est à noter que l'augmentation de la Taxe Foncière sur le bâti à compter de 2021 n'en est pas une, puis qu'**il s'agit seulement du transfert de la part départementale (15.05%) en direction des Communes**, action décidée par l'Etat pour compenser la perte de la Taxe d'Habitation par celles-ci.

Le coût pour les foyers Port de Boucains est donc nul, puisque cette somme était déjà payée par eux, mais au profit du Département.

Les hausses des sommes à payer constatées par certains au bas de leur feuille d'imposition n'a donc d'autre origine qu'une revalorisation des bases, opérée par les services fiscaux de l'Etat, sans aucune intervention de la Ville.



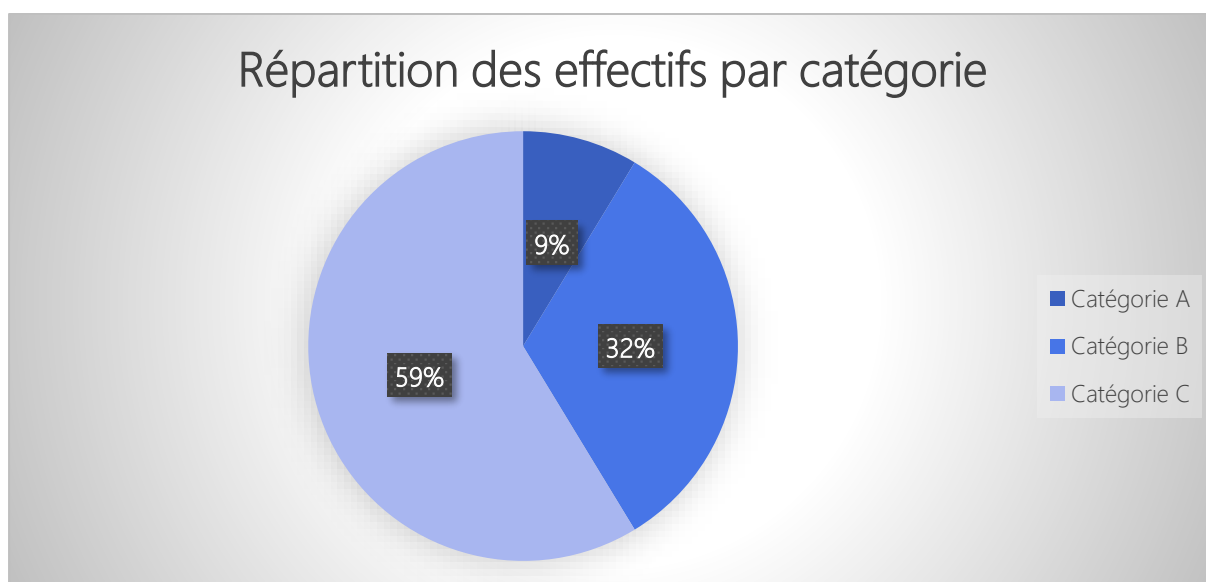
ELEMENTS RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES

➤ STRUCTURE DES EFFECTIFS

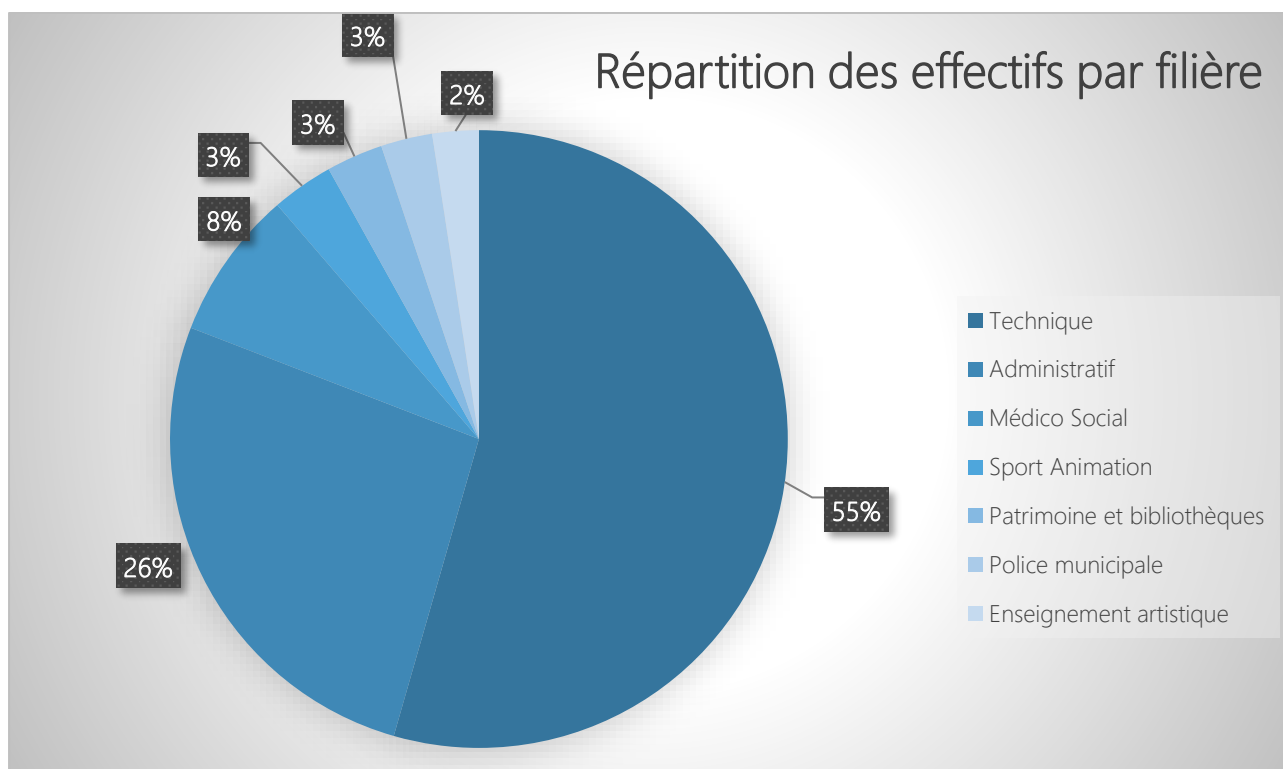
Au 31 Décembre 2022, les services municipaux comptent 371 agents et se compose comme suit :

	Titulaires	Non titulaires	Total général
Emplois fonctionnels	3	0	3
Catégorie A	21	11	32
Catégorie B	112	8	120
Catégorie C	203	13	216
Total général	339	32	371

La Collectivité se compose d'une large majorité d'agents titulaires (88 %) pour 12 % de non-titulaires, soit 49 agents.



Pour 2022, la répartition des effectifs par catégorie nous indique une proportion de 9% (identique à 2021) d'agents de catégorie A, 32% (26 % en 2021) d'agents de catégorie B et 59% (65% en 2021) d'agents de catégorie C. **Cette évolution des différentes catégories d'emploi illustre bien la politique municipale volontariste en matière d'évolution de carrière.**



La répartition par filière nous indique une forte concentration des effectifs dans la filière administrative (26%) et technique (54%). Cette répartition reste relativement stable par rapport à l'année 2021.

➤ EGALITE PROFESSIONNELLE

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunéré au 31/12/2022 :

- par position statutaire et par sexe

Statut \ Sexe	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Titulaire	146	193	339
Contractuel	12	20	49
TOTAL	174	225	371

- par catégorie statutaire et par sexe

Statut \ Sexe	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Catégorie A	13	22	35
Catégorie B	60	60	120
Catégorie C	85	131	216
TOTAL	158	213	371

- par filière et par sexe

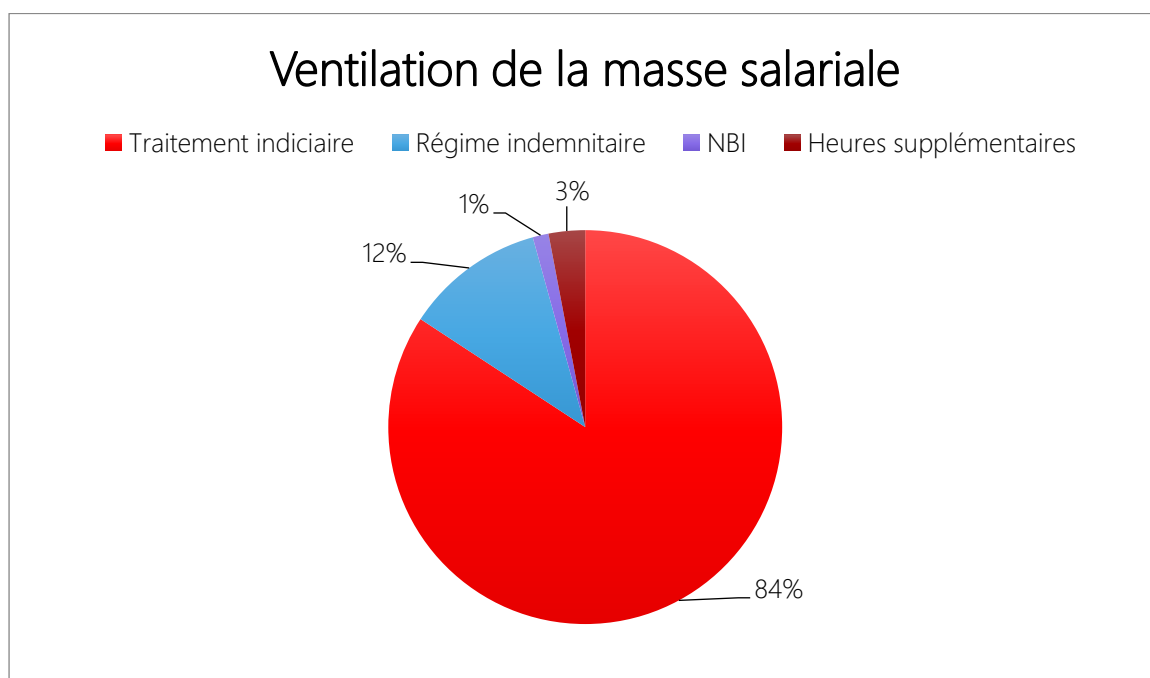
Filière \ Sexe	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Administrative	14	84	98
Technique	125	77	202
Culturelle	6	14	20
Sociale	0	21	21
Médico-sociale	0	8	8
Animation	4	6	10
Police municipale	7	3	10
Sportive	2	0	2
TOTAL	158	213	371

➤ ELEMENTS DE REMUNERATION

La rémunération d'un agent municipal est composée principalement du traitement indiciaire. Celui-ci peut être complété par une part de régime indemnitaire, une prime spécifique dite Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) dont l'attribution est encadrée par les textes et qui dépend de la fonction exercée, un supplément familial de traitement (SFT), une indemnité de résidence et des heures supplémentaires pour les agents de catégorie C et les premiers échelons de la catégorie B.

La répartition de ces éléments pour l'année 2022 est la suivante :

Éléments de rémunération 2022	
Traitement indiciaire	9 139 589,91 €
Régime indemnitaire	1 943 597,50 €
NBI, SFT, indemnité résidence	489 593,13 €
Heures supplémentaires	322 605,94 €



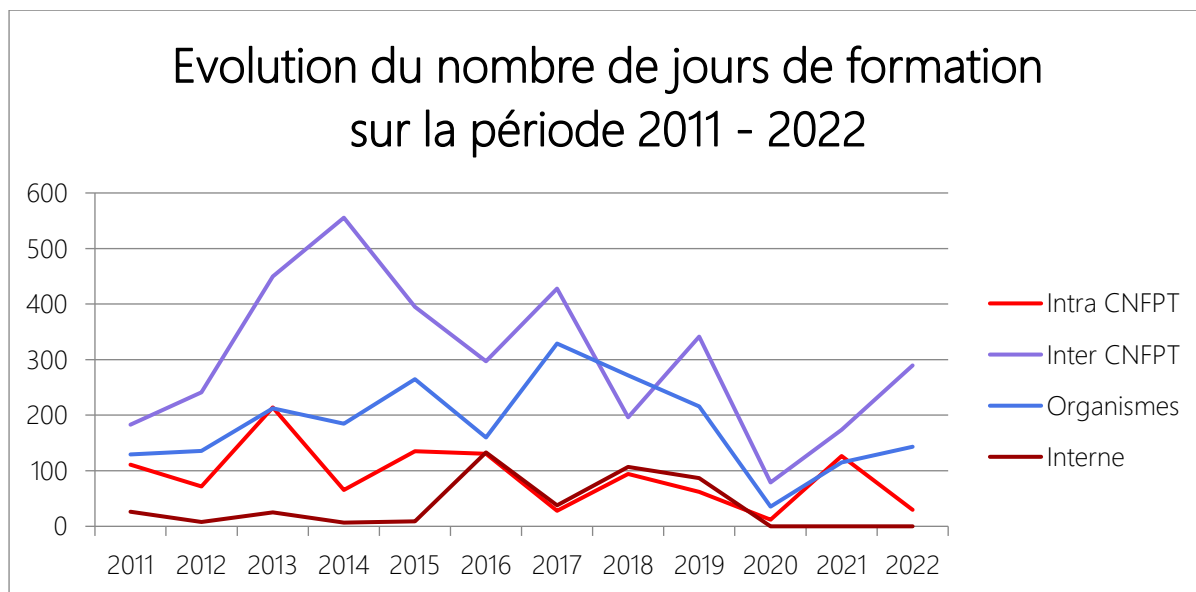
➤ TEMPS DE TRAVAIL

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique abroge tous les régimes dérogatoires au volume annuel de 1607 heures de travail dans la fonction publique territoriale. La durée légale du temps de travail reste de 35 heures par semaine, le nombre de jours travaillés annuellement est adapté pour représenter 1607 heures.

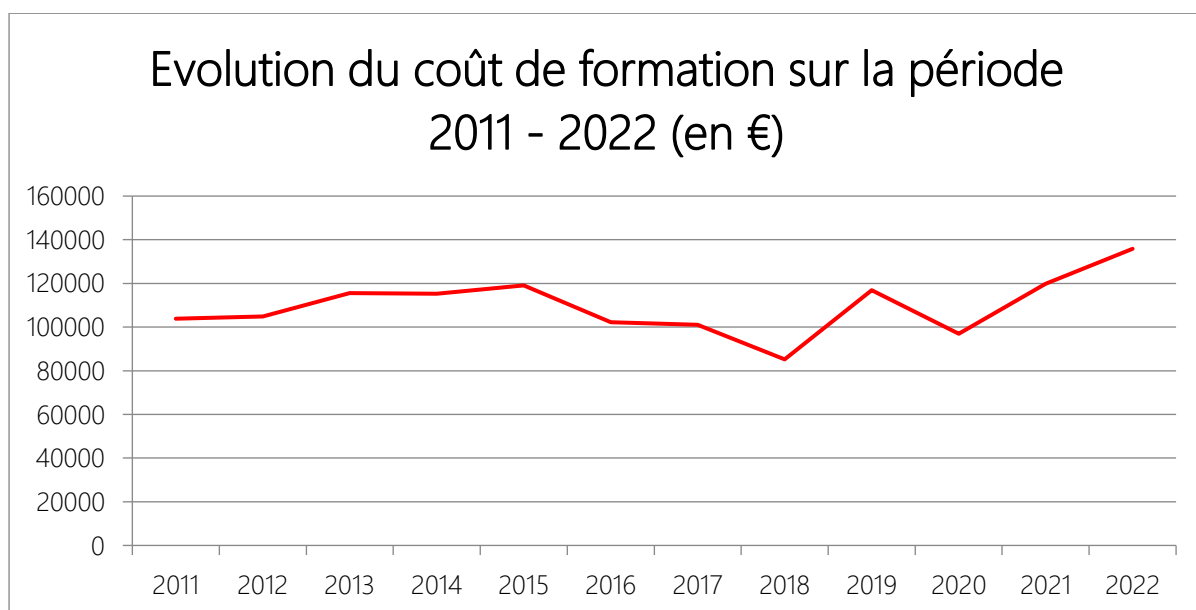
Les Communes ayant maintenu un régime de travail dérogatoire plus favorable doivent déterminer, par décision expresse de l'organe délibérant de la collectivité, prise après avis du comité technique, de nouveaux cycles de travail et leurs modalités de mise en œuvre. La limite des 1607 heures annuelles peut être revue à la baisse en présence de sujétions particulières, dont la pénibilité autorise une réduction du temps de travail.

Ainsi, un protocole relevant de l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique qui autorise les autorités administratives et territoriales et les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires à conclure et signer des accords a été adopté lors d'un comité technique paritaire ayant eu lieu le 28 février 2022. Ce protocole se matérialise par un règlement des sujétions reconnaissant la pénibilité de métiers et fonctions au sein de la Ville de Port de Bouc et d'une manière générale au sein de la Fonction publique territoriale et se traduit par l'octroi de jours de RTT à poser comme jours de congés.

➤ **FORMATION**



En 2022, le nombre total de jours de formations est de 463 jours pour 415.5 jours en 2021 entrainant une hausse du budget formation de 16 083 €.



ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

➤ LES RATIOS OBLIGATOIRES

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT, comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2020 – Mise à jour mars 2022 - de la Direction Générales des Collectivités Locales / Direction des Etudes et des Statistiques Locales – Pages 111).



▶ **Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

▶ **Ratio 2 = Produit des impositions directes/population** (recettes hors fiscalité reversée).

▶ **Ratio 3 = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

▶ **Ratio 4 = Dépenses d'équipement/population** : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

▶ **Ratio 5 = Dette/population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

▶ **Ratio 6 = DGF/population** : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

▶ **Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF** : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

▶ **Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

▶ **Ratio 10 = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

▶ **Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement** : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

RATIOS 2022	PORT DE BOUC 16.651 habitants	Communes de la strate (10 000 à 20 000 hab)
1 - DRF / Pop	1755 € / habitant	1079 € / habitant
2 – PI / Pop	553 € / habitant	883 € / habitant
3 – RRF / Pop	1976 € / habitant	1268 € / habitant
4 – DE / Pop	579 € / habitant	280 € / habitant
5 – Dette / Pop	873 € / habitant	848 € / habitant
6 – DGF / Pop	145 € / habitant	169€ / habitant
7 – DP/ DRF	58.6 %	60.9 %
9 – MAC/RRF	92.6 %	91.4 %
10 – DE / RRF	29.3 %	22.8 %
11 – Dette / RRF	44.1 %	66.8 %

Le résultat du ratio 1 est un marqueur de l'engagement municipal en matière de service public de proximité, tant les moyens humains et techniques dévolus aux services sont importants. Avec un ratio supérieur de 63% à la moyenne de la strate, notre Commune marque ici sa différence et son attachement forcené au Service Public. Le surcoût de la crise des dépenses de combustible et d'électricité représente toutefois près de 66€ par habitant, ce qui est considérable et ampute d'autant l'effort budgétaire produit en direction des familles. Sans cette donnée, la Commune se situerait à un niveau situé 56% au-dessus de la strate.

Le second ratio illustre le fait que notre pression fiscale est largement inférieure (-37%) à celle des autres Communes. Le profil sociologique de Port de Bouc et la part importante d'habitat locatif social expliquent en grande partie cette donnée, qui laisse par conséquent peu de marge de manœuvre en termes de fiscalité. Ce n'est assurément pas sur ce levier là que la Commune peut espérer agir pour amplifier ses capacités de recettes.

Le ratio 3, lui, illustre ce qui constitue assurément l'enjeu de nos capacités futures en matière de fonctionnement de la machine municipale. En effet, ce ratio est clairement supérieur à celui de la strate (+55%). Les dotations dont nous bénéficions en qualité de ville à fort enjeu social expliquent en partie cela, mais c'est surtout notre Attribution de Compensation (10.8 M€), versée par la Métropole au titre du transfert de compétences et de produits, qui pèse considérablement sur ce ratio. Ceci ne fait que renforcer, comme indiqué en page 8, la nécessité de se battre dans les prochains mois et années pour que notre Commune ne se trouve pas pénalisée dans une éventuelle redistribution des cartes au niveau métropolitain.

Comme constaté en section de Fonctionnement, la volonté municipale en matière d'investissement et d'équipement de la Commune s'illustre dans ce **ratio 4**, avec un chiffre légèrement supérieur au double de la strate (+ 107%). Les travaux de voirie, l'agencement de nos équipements, la création des pistes cyclables et la rénovation énergétique et thermique des

bâtiments communaux pèsent fortement dans ces dépenses pour 2022. Ce ratio ne permet toutefois pas une étude totalement pertinente, car en matière d'investissement, c'est bien une analyse pluriannuelle qu'il convient de réaliser pour évaluer avec exactitude l'engagement d'une Collectivité.

Le ratio 5, celui de l'endettement par habitant nous place globalement au niveau de la strate ; bien que très légèrement supérieur, cela nous laisse toutefois quelques marges de manœuvres, comme indiqué au ratio 11.

Avec un **ratio 6** inférieur de 14% à celui de la strate, nous comprenons que l'engagement de l'Etat à travers la Dotation Globale de Fonctionnement ne nous est pas du tout favorable. Certes cette moindre dotation est compensée partiellement par d'autres dispositifs liés à la politique de la Ville (quartiers sensibles), mais il n'empêche que le constat d'une DGF faible ne constitue pas le symbole d'un Gouvernement solidaire envers les populations les plus vulnérables. De plus, notre DGF a baissé de 7.7% en trois ans, marquant un peu plus le désengagement de l'Etat.

Le ratio 7 est cette année trompeur. En effet, il illustre normalement le poids de la masse salariale au sein de nos dépenses de fonctionnement et permet de dégager la marge de manœuvre dont nous disposons en termes de ressources humaines. En nous situant cette année en-deçà du niveau de la strate, nous n'oublions pas que nous nous trouvons normalement légèrement au-dessus. En effet, le surcoût considérable de nos dépenses de combustible et d'électricité (pour mémoire : + 1.1 M€) augmente nos dépenses réelles de fonctionnement et fausse d'autant ce ratio référent de la strate, qui ne prend pas en compte cet épisode que nous espérons passer.

Avec un **ratio 9** à 92.6%, soit 1 point de plus que la strate, nous nous rapprochons du seuil des 100%, qui devrait nous inciter à étudier la possibilité d'un recours à l'emprunt pour financer nos investissements futurs. C'est ce qui nous poussera probablement à inscrire cette possibilité dans le budget 2023, sans pour autant devoir forcément l'exécuter au cours de l'exercice.

Comme pour le ratio 4, **le 10^{ème} ratio** ne peut être interprété à l'échelle d'un exercice. Toutefois, ce ratio qui illustre le taux d'équipement, c'est-à-dire l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de sa richesse, nous place 6.5 points au-dessus de la strate, ce qui conforte l'engagement communal en matière d'équipements mis à disposition de la population.

Enfin, le **11^{ème} et dernier ratio** obligatoire conforte le constat fait plus haut ; en l'occurrence, en nous plaçant presque 23 points en-dessous de la strate, nous disposons encore de possibilités de recours à l'emprunt au regard de nos recettes de fonctionnement.

TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS

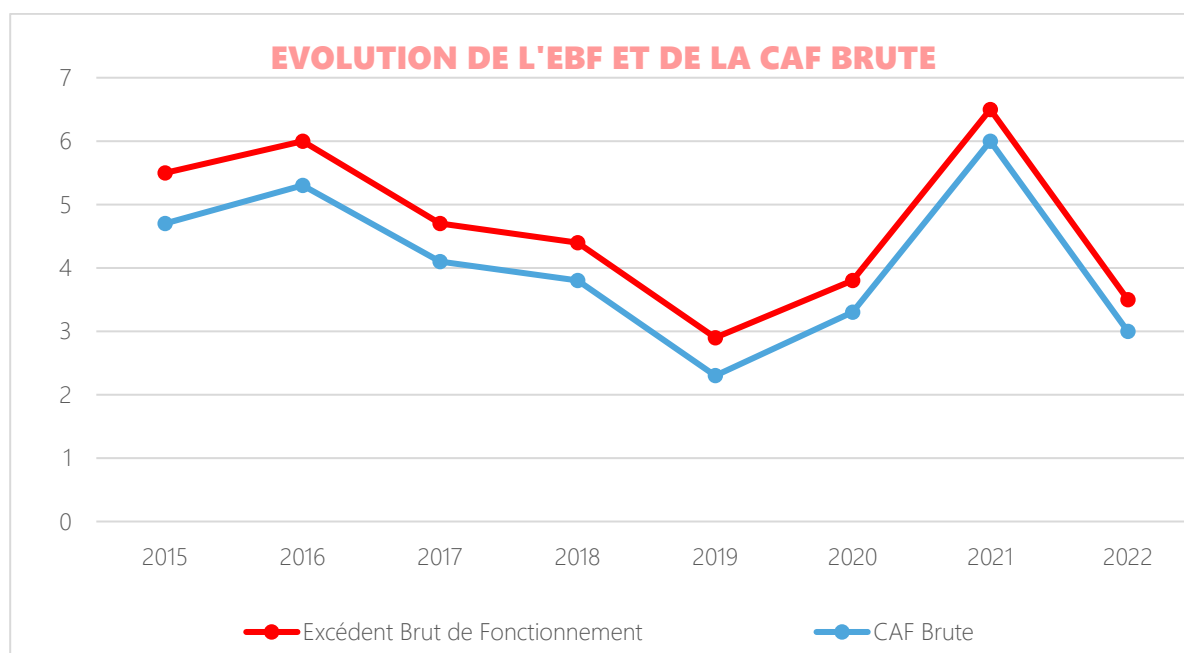


RIGIDITE STRUCTURELLE

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60%, afin que la Commune dispose donc d'un minimum de 40% de marge de manœuvre pour le fonctionnement des services municipaux.

A Port de Bouc, en fin d'exercice 2022, ce ratio est de 53.3 %, nous plaçant ainsi en dessous du seuil maximum et laissant toutefois une marge de manœuvre correcte pour le fonctionnement des services municipaux. Par ailleurs, le choix municipal de faire réaliser le maximum de travaux en régie justifie pleinement ce ratio, au regard de sa masse salariale.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

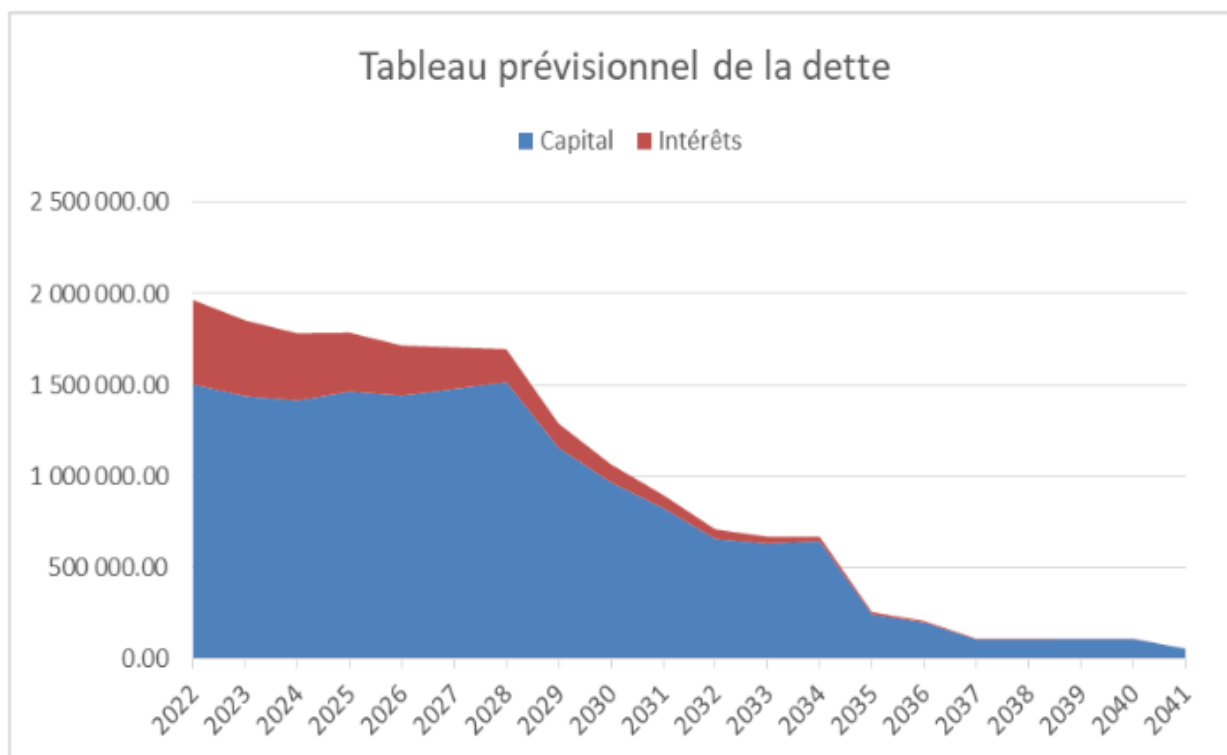


La CAF brute (ou Epargne brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement - EBF), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 – Charges financières).

La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Le chiffre de 2021 est logiquement faussé, comme indiqué précédemment par la recette exceptionnelle de 4 M€ (vente Cogedim). La Commune voit donc logiquement sa CAF retrouver, en 2022, un niveau proche de celui de l'année 2020 et supérieur à 2019. Dans le même temps, l'excédent de fonctionnement reste correct à plus de 3M€.



ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE



La situation de notre endettement est saine, car admissible au regard du volume de nos sections de Fonctionnement (pour le paiement des intérêts) et d'Investissement (pour le remboursement du capital). Notre encours est d'ailleurs classé dans le niveau 1 de la typologie de répartition, ce qui correspond à une dette à faible risque.

La capacité de désendettement, ou solvabilité de la Commune, se situe à l'issue de cet exercice à 9 années. Rappelons que ce **ratio de solvabilité** mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement (en l'occurrence 1.6 M€ en 2022).

Le ratio généralement admis se situe à 10 années, ce qui conforte la situation saine de la Commune au regard de son endettement.

Ce ratio doit être comparé à la **durée résiduelle du stock de dette**, qui est à ce jour de 21 ans (2041), ce qui nous place donc dans une situation clairement favorable.



ENCOURS DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2023



ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat constaté - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2022	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS	
485	2003	C.MUTUEL - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2003	8649 - CAISS:	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	4,18 A		31/08/2004	31/08/2004	1 000 000,00	71 759,59	999,85	5 878,76	68 880,57	74 759,33	0,00	
489	2004	C.L.F - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2004	218 - CAISSI	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	4,09 A		01/01/2006	01/01/2006	1 000 000,00	205 475,57	8 380,61	10 988,07	63 181,28	74 169,35	0,00	
494	2007	S.GLE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2007	2295 - SOCIE	15 R	EURIBOR0:	0,01450	0,01450	1,41 T		31/10/2007	31/10/2007	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	66 666,62	66 666,62	0,00	
495	2007	C.L.F - PROGRAMME D'EMPRUNT 2007	218 - CAISSI	20 R	EURIBOR1:	0,01500	0,01500	2,81 A		01/01/2009	01/01/2009	2 500 000,00	1 016 226,80	26 753,87	31 014,49	142 471,41	173 485,90	0,00	
496	2008	C.L.F - FINANCT INVESTIST 2008	218 - CAISSI	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	5,02 A		01/12/2009	01/12/2009	1 055 000,00	430 141,18	1 739,44	24 614,38	60 185,17	84 799,55	0,00	
497	2009	C.E - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009	169 - Caisse	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	4,46 T		25/04/2010	25/04/2010	3 200 000,00	1 490 110,16	11 784,29	69 974,26	171 029,78	241 004,04	0,00	
498	2010	C.E - PROGRAMME D'EMPRUNT 2010	169 - Caisse	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	3,53 T		25/03/2011	25/03/2011	1 000 000,00	484 264,18	234,06	17 980,23	51 630,73	69 610,96	0,00	
499	2011	C.MUTUEL - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011	8649 - CAISS:	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	4,47 T		30/09/2011	30/09/2011	2 000 000,00	1 090 901,49	0,00	50 767,99	100 118,65	150 886,64	0,00	
500	2011	C.L.F - TRANCHE D'AMORTISSEMENT DE 500 000 €	218 - CAISSI	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	3,64 A		01/10/2012	01/10/2012	500 000,00	269 184,95	2 449,26	10 824,27	24 919,64	35 743,91	0,00	
501	2012	C.C.M - FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2012	8649 - CAISS:	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	5,31 T		30/09/2012	30/09/2012	1 000 000,00	602 130,99	0,00	32 875,92	47 848,28	80 724,20	0,00	
502	2012	C.E - FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2012	169 - Caisse	15 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	5,01 T		25/09/2012	25/09/2012	300 000,00	113 754,98	76,94	6 216,20	22 086,64	28 302,84	0,00	
503	2013	INVESTISSEMENT 2013	9275 - LA B/	15 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	3,37 T		01/04/2014	01/04/2014	2 000 000,00	954 561,29	7 811,22	34 406,42	135 294,54	169 700,96	0,00	
504	2014	INVESTISSEMENT 2014	9275 - LA B/	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	2,81 T		01/04/2015	01/04/2015	3 000 000,00	2 028 176,88	13 838,93	58 354,93	137 338,67	195 693,60	0,00	
505	2014	INVESTISSEMENT 2014	169 - Caisse	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	2,67 T		05/03/2015	05/03/2015	2 000 000,00	1 322 958,16	2 416,24	36 320,81	92 595,19	128 916,00	0,00	
507	2021	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2021	2295 - SOCIE	20 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	0,85 T		30/09/2021	30/09/2021	2 000 000,00	1 861 496,00	0,00	16 314,81	92 531,87	108 846,68	0,00	
3003	2007	C.A - FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2007	141 - CREDIT	15 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	4,89 A		08/11/2008	08/11/2008	500 000,00	0,00	0,00	2 229,07	45 584,57	47 813,64	0,00	
3001	2006	C.FONCIER - REHABILIT.108 LOGEMENTS	7084 - CRED	30 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	4,22 A		20/02/2007	20/02/2007	1 700 000,00	1 013 953,99	36 295,40	44 338,75	52 664,90	97 003,65	0,00	
3002	2019	INVESTISSEMENT 2019	141 - CREDIT	15 F	TAUX FIXE	0,00000	0,00000	0,62 T		15/02/2020	15/02/2020	1 970 441,74	1 590 400,93	1 192,80	10 020,67	127 440,53	137 461,20	0,00	
TOTAL GENERAL													27 725 441,74	14 545 497,14	113 972,91	463 120,03	1 502 469,04	1 965 589,07	0,00



PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Principales Opérations (supérieures ou égales à 60 K€) Dépenses réelles d'Investissement (Mandatées)	Réalisé 2022
Réseaux nouvelle voie Port Renaissance	426.662 €
Maison des associations	416.228 €
Avenue Maurice Thorez	362.100 €
Piste cyclable	355.719 €
Chaussée et mur Centre d'art	193.442 €
Rénovation gymnase Unia	190.092 €
Matériel informatique écoles	165.651 €
AMO Seanergies	156.240 €
Réfection enrobé rue du 19 mars	156.000 €
Rénovation des sanitaires des écoles (Rolland, Pagnol et Blouvat)	122.700 €
Œuvres murales Nouveaux Ateliers	98.890 €
Réfection rue Antoine Tudela	92.924 €
Audit énergétique bâtiments communaux	86.336 €
Rénovation Ecole Victor Hugo (toiture)	66.955 €
Clôture anciens ateliers municipaux	60.595 €
Parking avenue M. Thorez / St Gobain	59.990 €

Comme toujours, les dépenses d'investissement sont à apprécier, non pas à l'échelle d'un exercice, mais bien de plusieurs, car les investissements les plus importants sont généralement phasés et s'échelonnent sur plusieurs années.

Qu'il s'agisse de la première phase d'opérations appelées à aboutir plus tard (réseaux voie Port Renaissance, AMO Seanergies, ...), d'opérations déjà partiellement réalisées (piste cyclable, rénovation partielle école V. Hugo, ...) ou encore d'équipements livrés (Maison des associations, Parking St Gobain, ...), l'état des dépenses s'inscrit dans une logique pluriannuelle.

En 2022, les dépenses de voirie représentent à elles seules 2.112.000 €, soit 32 % des dépenses réelles d'investissement.

En matière de dépenses d'équipement, l'année 2022 aura été globalement stable par rapport à l'exercice précédent : 6.6 M€ mandatés cette année contre 6.9 M€ en 2021.



PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

Principales Opérations (supérieures ou égales à 40 K€) Recettes réelles d'Investissement (Mandatées)	Réalisé 2022
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	948.126 €
Subvention CD13 – Contrat Départemental (CDDA) du MAC	750.000 €
Subvention CD13 – CDDA Maison des associations	455.000 €
Subvention CD13 – CDDA Aménagement complexe Unia	375.000 €
Métropole AMP - Taxes d'aménagement	294.000 €
Subvention CD13 – CDDA Réhabilitation Hôtel de Ville	20.000 €
ANRU – Aménagement promenade René Cassin	163.000 €
Subvention Etat – Police 2021	98.331 €
Subvention CD13 – Relance éco - Réfection Cours Landrison	84.000 €
Subvention CD13 – Relance éco -Travaux Avenue Maurice Thorez	84.000 €
Subvention CD13 – Relance éco - EPU Amarantes Milan Sud	83.796 €
Subvention CD13 – Travaux de Proximité (TP) Réfection tunnels	59.500 €
Subvention CD13 – TP 2019 Ecoles élémentaires	59.500 €
Subvention Région PACA – Etude mobilité Gare	57.231 €
Subvention CD13 – TP Pont Bow String	52.383 €
Subvention ADEME – AMO Seanergies	50.000 €
Subvention CD13 – TP 2019 Ecoles maternelles	41.961 €

Excepté le FCTVA, plus importante recette, dont l'assiette est calculée, rappelons-le, sur l'année N-1, donc le Compte Administratif 2021, pour près de 950 K€, les recettes d'investissement sont logiquement composées des subventions de nos partenaires institutionnels (principalement le Conseil Départemental) et se rapportent aux opérations déjà réalisées et clôturées, ce qui explique le décalage constaté entre la réalisation de l'équipement et le versement de la subvention correspondante.

Rappelons que le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement et permet d'abonder la Section Investissement de façon notable. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

Le montant total des subventions d'investissement encaissées en 2022 est de 2.825.606 €, soit une hausse de 47 % par rapport à l'exercice précédent (1.922.276 € en 2021), les subventions départementales représentant à elles-seules 2.317.240 € soit 82 % des subventions perçues lors de l'exercice écoulé. C'est là le fruit de l'engagement de la Commune pour obtenir, à chaque nouveau projet, le meilleur financement de nos partenaires.

BUDGET 2023 ET PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



Comme expliqué en amont, nos dépenses de Fonctionnement ont accusé une hausse en 2022, hausse qui s'explique par divers phénomènes conjoncturels, essentiellement illustrés par trois constats :

- Une augmentation considérable des coûts de fourniture d'énergie,
- Certaines dépenses à lisser sur les deux exercices, car imprévisibles (consommation de fluides) ou facturées tardivement par les prestataires,
- Un volume de ressources humaines lié à la volonté municipale de voir un service public de proximité particulièrement présent et performant pour les Port de Boucaines et les Port de Boucains.

Il conviendra donc, en 2023, de contenir cette évolution, afin de s'assurer de la pérennité de notre situation financière :

- **Concernant les coûts de l'énergie, la tendance pourrait être à la stabilisation**, voire à la baisse en fin d'exercice, selon les prévisions macro-économiques (à ce jour le prix du gaz en gros en inférieur à celui de janvier 2022 ...).
- Le caractère imprévisible des facturations de consommation de fluides ne dépend hélas pas de la Commune, celle-ci restant dépendante de l'initiative des fournisseurs ; toutefois, malgré une évolution jamais vue, **les décisions des élus et préconisations des services municipaux ont permis d'anticiper une situation inimaginable** (estimation au plus juste des factures, parfois reçues début 2023, extinction partielle de l'éclairage public urbain - EPU- ou baisse de l'intensité lumineuse, optimisation du passage aux Leds pour l'EPU et les bâtiments, rénovation thermique des bâtiments communaux ...).
- Nous veillerons à **maintenir le soutien aux associations**, pour ne pas les mettre davantage en difficulté après le désengagement d'autres Collectivités.
- Quant à nos **ressources humaines**, les choix sociaux de la Commune ont une logique répercussion sur le chapitre. **La réorganisation engagée fin 2022 devra permettre, dès 2023, de gagner en efficience.** Toutefois, la mise en place annoncée du RIFSEEP aura des conséquences incontournables, dès le second semestre 2023. Il conviendra d'attendre, dans les années à venir, l'effet de la pyramide des âges pour pouvoir, le cas échéant, recalibrer au plus juste nos besoins sur les différentes filières d'emploi. **La préparation du budget de la municipalité pour 2023 devra tenir compte des éléments suivants :** Poursuite de la politique de revalorisation des carrières entamée en 2020, poursuite de la politique de déprécarisation du personnel, mise en œuvre du RIFSEEP, évolution du minimum de traitement indiciaire au 1er janvier 2023. En 2023, on peut prévoir une hausse de la masse salariale de 4,96 % qui correspondra essentiellement aux éléments qui viennent d'être présentés. Ainsi, le montant du budget des dépenses de personnel pour le budget prévisionnel 2023 est de 18 008 758 €.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Conformément aux choix des années précédentes, **les taux d'imposition resteront stables en 2023** et la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'Etat, ajoutée aux nouvelles constructions, permettront logiquement de constater une légère hausse, à l'instar de celle constatée chaque année.

Rappelons que nos recettes fiscales directes sont largement inférieures au montant de l'Attribution de Compensation versée annuellement par la Métropole (9 M€ contre 10.8 M€).

Les dernières négociations menées par le Maire de Marseille au sein de la Métropole fin 2022, devant aboutir à une réévaluation de l'AC perçue par la ville centre, auront potentiellement un impact sur les AC des autres communes de la Métropole.

Si les AC sont annoncées comme maintenues en l'état pour 2023, il persiste une incertitude pour les exercices suivants.

L'enjeu pour Port de Bouc est considérable et il conviendra de rester **mobilisés et vigilants** pour que nos moyens financiers soient préservés.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Principales Opérations d'Investissement envisagées (supérieures ou égales à 90 K€)	Prévision exercice 2023
Préemption bâtiment CPAM	1.500.000 €
Rénovation stade Bianco	1.377.000 €
Mur de soutènement Corniche de Caronte	1.235.000 €
Rénovation thermique Elsa Triolet	853.000 €
Microfolies	745.000 €
Base Nautique	700.000 €
Vidéo Protection	500.000 €
Rénovation thermique Gagarine	310.000 €
Achat d'une Balayeuse PL	258.000 €
Plantations MAC, Parc Rousseau, Parc presque île	220.000 €
Campagne annuelle de modernisation de l'EPU (Leds)	200.000 €
Aménagement Grand Frigo MDP	192.000 €
Création de 2 terrains de Padel	180.000 €
Rénovation des sanitaires Ecoles Anatole France et Jean Jaurès	130.000 €
Travaux sur réseau pluvial	130.000 €
Réfection du sol du Gymnase des Comtes	130.000 €
Rénovation thermique et énergétique Halte-Garderie Menot	120.000 €
Etanchéité Centre Social Tichadou	120.000 €
Voirie rue F.Fanon	120.000 €
Rénovation tapis et réseaux Pont M.Thorez	98.000 €
Mise en sécurité des ponts	96.000 €
Acquisition logiciel Finances	90.000 €
Rénovation galerie Respélido (plafond et piliers)	90.000 €

Encore une fois, précisons que les dépenses d'investissements ne peuvent raisonnablement être appréhendées au seul niveau d'un exercice budgétaire, mais s'échelonnent souvent sur deux, voire trois exercices pour les opérations les plus importantes (études + travaux). Les travaux de rénovation thermique de nos bâtiments communaux (ici Elsa Triolet et Gagarine) n'échappent pas à cette réalité.

Les prévisions de dépenses d'investissement pour 2023 reflètent à la fois la volonté municipale en la matière, mais aussi les impératifs auxquels nous devons faire face.

Ainsi, les trois opérations dépassant à elles-seules le million d'investissement illustrent cette double réalité : l'obligation qui nous est faite de respecter des engagements antérieurs (mandat précédent) pour la création d'un important mur de soutènement sur Caronte, et en même temps une politique volontariste de rénovation de nos équipements (stade Bianco) et de maîtrise des enjeux urbanistiques (préemption éventuelle du bâtiment de la CPAM afin de ne pas densifier plus le secteur en logements et en stationnements).

Par ailleurs, on comprend, en déclinant cette vingtaine d'opérations majeures d'investissement, que nos dépenses d'équipement sont majoritairement inférieures à 300 K€ chacune et concerne l'ensemble des secteurs thématiques et géographiques de la Commune.

Nous mesurons également la réalité qui est la nôtre, nous obligeant à phaser nos dépenses d'investissement, à définir des priorités et faire des choix parfois difficilement appréhendables par tout un chacun.

Une chose est claire : la priorité de l'équipe municipale est avant tout de répondre aux besoins de la population, tout en veillant au juste entretien de notre patrimoine.

L'équation n'est pas toujours aisée à résoudre sur un territoire comme le nôtre, mais la politique volontariste de la Commune trouve ici, comme pour la Section de Fonctionnement, un écho concret et quotidien pour les Port de Boucaines et les Ports de Boucains.



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes Prévisionnelles d'Investissement (supérieures ou égales à 90 K€)	Prévision exercice 2023
Emprunt	1.500.000 €
FCTVA	1.000.000 €
Solde Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement	1.000.000 €
Subvention Feder Pistes cyclables	910.000 €
Vente de foncier divers	900.000 €
Reliquat subventions MAC Rambaldi	530.000 €
Subventions Base Nautique	520.000 €
Subventions Rénovation thermique Elsa Triolet	400.000 €
Subventions Microfolies	400.000 €
Remboursement travaux de Pluvial par la Métropole	130.000 €
Subvention CD13 Provence verte	130.000 €
Subventions Rénovation thermique Gagarine	100.000 €
Subvention Création de terrain de Padel	90.000 €

RAPPEL : Notre mode d'évaluation des sommes évoquées ne peut désobéir au principe de base de l'élaboration budgétaire : prendre en compte toutes les dépenses probables et les seules recettes certaines. Voilà pourquoi il n'est pas interdit de penser que le résultat en fin d'exercice sera plus favorable aux finances de la Commune. Concernant le recours potentiel à l'emprunt pour 1.5 M€, il n'est inscrit ici qu'à titre indicatif, étant notamment relié à l'hypothèse d'une préemption du bâtiment de la CPAM dans le cas où le projet soumis ne répondrait pas aux souhaits de la Commune ; il est en effet nécessaire et réglementaire d'ouvrir une telle ligne de financement au BP (qu'on l'utilise ou pas), afin d'ouvrir les droits à un tel financement en cours d'exercice.



PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT 2023 - 2025

L'équipe municipale a souhaité inscrire son action dans une démarche lucide et opportuniste en matière de stratégie financière, **faisant du cofinancement de ses investissements une règle et de l'optimisation de ses finances une réalité**. Ainsi, le recours hypothétique et plus que modéré à l'emprunt permet à la Commune d'envisager sereinement son avenir sur ce plan, d'autant que nos indicateurs et ratios relatifs à l'endettement sont favorables (cf. pages 12 et 13).

Concernant la section de Fonctionnement, notre destin est intrinsèquement lié aux enjeux financiers de la Métropole, tant l'Attribution de Compensation pèse dans nos recettes de Fonctionnement. Il conviendra donc d'être particulièrement **vigilants et combattifs** afin de préserver les intérêts de notre Commune et de ses habitants.

La maîtrise des dépenses de Fonctionnement se trouve confrontée à trois contraintes conjoncturelles et structurelles : la hausse de l'inflation, des dépenses au chapitre 011 (charges à caractère général) qui augmentent notamment au gré des **tarifs imposés pour nos fluides** mais aussi un chapitre 012 (dépenses de personnel) qui suit la même tendance, notamment du fait **des évolutions de carrière et du nouveau régime indemnitaire à mettre en place**. Sur ces deux chapitres, nous devons faire preuve d'une particulière vigilance, à l'instar de l'exercice qui vient de s'écouler ainsi que des précédents, durant lesquels nous avons eu à faire face à des décisions imposées par la conjoncture : hier le covid, qui impliquait un surcroît de dépenses de fonctionnement, cette année les dépenses d'énergie, dont la facture a quasiment doublé.

En matière d'Investissement, nous devons tout d'abord continuer à obéir à notre double engagement : poursuivre l'équipement de la Commune au bénéfice de la population et pérenniser les efforts considérables que nous avons engagés en matière de rénovation thermique et énergétique de notre patrimoine bâti (écoles, services, équipements sportifs ...).

Il nous faut également **impulser une nouvelle dynamique permettant d'augmenter nos ressources propres**, conscients que nous sommes de la fragilité, en termes de pérennité, des dotations, subventions et ressources fiscales. **Le projet Seanergies, visant à développer la thalassothermie** sur notre Commune et à gagner ainsi en indépendance et en économies sur le plan énergétique, s'inscrit parfaitement dans cet objectif, **utilisant le potentiel énergétique durable de notre territoire : le soleil et la mer**. Enfin, **la valorisation de notre patrimoine**, permettant de se recentrer sur nos compétences premières en termes d'action éducative, sociale et de loisirs, obéira aux mêmes impératifs.



CONCLUSION

« Malgré un contexte délicat et de forts enjeux, nous réussissons ici à maintenir le cap qui est maintenant le nôtre depuis notre élection : **investir selon nos stricts besoins, répondre aux attentes des Port de Boucains, veiller à la maîtrise de nos finances malgré un coût de la vie qui frappe les Communes autant que les habitants.**

C'est le choix de la responsabilité et de l'engagement que nous faisons, avec pour seul objectif le bien-être de tous, quels que soient leur âge, leurs aspirations, leurs moyens.

Pour bien voir loin, il faut commencer par voir clairement aujourd'hui.

C'est le cas, malgré une conjoncture complexe et aléatoire.

Nous ne pourrions pas nous permettre de laisser une place au hasard, c'est la volonté qui doit guider nos pas.

**Travailler pour Port de Bouc et les Port de Boucains,
pour une ville audacieuse et déterminée,
une ville d'échange et de partage,
une ville humaine,
voilà notre volonté,
voilà ce qu'est notre action au quotidien. »**

**Laurent BELSOLA,
Maire de Port de Bouc**